

En réponse à vos questions sur la couverture d'assurance liée au contrat FFVL

Le 16 avril 2021

Nous sommes interpelés par des demandes diverses de pilotes et aujourd'hui de professionnels.

Il est évident, et c'est notre politique, qu'il n'appartient pas à la FFVL de décider qui vole ou pas au regard des décisions administratives. Ces dernières relèvent du domaine du gouvernement qui prend des mesures dans le cadre du décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Certaines personnes nous questionnent afin de savoir si elles restent assurées si elles ne respectent pas les mesures sanitaires.

Vous comprendrez qu'il ne nous est pas possible d'écrire : *volez sans respecter les règles sanitaires et vous serez assurés !!*

Nous estimons qu'il est de notre devoir d'information de vous sensibiliser sur les conditions qui régissent nos contrats, qui ne sont d'ailleurs que ce qui se pratique objectivement sur le marché de l'assurance.

Nous avons également fait part à notre courtier des diverses réclamations et interrogations reçues par nos licenciés.

Dans un cas d'espèce, il nous a apporté [dans le courrier ci joint](#) des précisions que nous souhaitons partager avec vous.

Au-delà de cette réponse circonstanciée, il a interrogé AXAXL pour les activités dont la FFVL a délégation. Nous ne manquerons pas de vous donner les suites qui y seront réservées.

Mais, d'ores et déjà, sa réponse montre les difficultés d'interprétation. La notion de « faute intentionnelle » est analysée au travers de faits et de circonstances précises et uniques. De plus, aucune jurisprudence établie ne vient corroborer une thèse plus qu'une autre.

La fédération n'a de compétence que sur les règles techniques spécifiques au vol libre, mais elle a également un devoir de sensibilisation.

Comme le montre le récent communiqué, nous faisons le maximum pour obtenir des aménagements pour tous les pratiquants du monde associatif ou professionnel.